



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix, le 30 juin, à 20 h 30, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de La Croisille-sur-Briance sous la Présidence de Mme Claude COUDRIER, Présidente.

Date de convocation des membres du Conseil : 23 juin 2010

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 28

Etaient présents : ANDRIEUX Fernand, BARA Alexandre, BELLIER J.C., BONNICHON Béatrice, BOUILLON Sylvain, CARRIAT Béatrice, CLIQUET Bernard, COUDRIER Claude, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle, FORESTIER Joël, FOUR Franck, FRAISSEIX Robert, LAFARGE Thierry, LAPAQUETTE Jean, LASSUS Jean-Claude, LE GOUFFE Yves, MONTAUDON Marc, MOSNIER Françoise, PELINARD Colette, PIEDFORT Mireille, PORTEFAIX Olivier, PRUGNAUD Eric, QUANTY Alain, SAUTOUR Jean-Claude, TEYSSERE Geneviève, JARRAUD Jeanine

Absents, représentés : FERRAND Gilbert par TEYSSERE Geneviève, VIGUIE Michel par JARRAUD Jeanine, GERBEAUD Bernard par CLIQUET Bernard, LAVAUD Henri par BOUILLON Sylvain

Absents non représentés : BOUCHER Michel, MONTAUDON André, PATELOUP Jean-Claude, PEYROUT Jean-Jacques, ZRAK Marie-Hélène, COUEGNAS David

Absents excusés :

Secrétaire de séance : CARRIAT Béatrice, BARA Alexandre

OBJET : Délibération n°18/2010 : - DM1 BUDGET BOULANGERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice, pour, entre autres, modifier l'affectation des résultats de 2009 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	6226	Honoraires	1 000.00
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables	-5 000.00
022	022	Dépenses imprévues	862.00
		Total dépenses	-3 138.00
RECETTES			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
75	752	Revenus des immeubles	-1 338.00
002	002	Résultat d'exploitation reporté	-1 800.00
		Total recettes	-3 138.00
		Solde	0

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
23	2315		Installations techniques	1 800.00
RECETTES				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
10	1068	000	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 800.00
			Solde	0

N°19/2010/CONVENTION CAMION-BENNE/CC PORTES DE VASSIVIERE

Madame la Présidente informe le Conseil des dispositions suivantes : le camion-benne utilisé pour la collecte des ordures ménagères ayant été immobilisé pendant environ 2 semaines pour réparations, Briance-Combadé a emprunté un camion de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. Le coût forfaitaire de cette utilisation est de 100 € par jour de fonctionnement. Une convention est proposée pour régler les modalités de ce prêt de matériel ; lecture en est donnée.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention proposée et autorise Madame la Présidente à signer.

N°20 /2010/SUBVENTION AU COLLÈGE J. MONNET

Madame la Présidente informe le Conseil de la demande formulée par le collège Jean Monnet pour la prise en charge pour un montant de 300 € les frais de déplacements des collégiens qui visiteront le site éolien de Peyrelevade, ceci dans le cadre du volet « sensibilisation des jeunes générations aux problèmes énergétiques et à l'éolien » de l'étude de faisabilité de zone de développement éolien conduite par Briance-Combade.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer au collège Jean Monnet une subvention d'un montant de 300 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de 2010.

N°21 /2010/CONVENTION PARTENARIAT/LOGEMENTS LA CROISILLE

Madame la Présidente rappelle au Conseil sa délibération par laquelle il sollicitait l'implantation de logements sociaux adaptés à la vieillesse et au handicap à La Croisille-sur-Briance.

Le terrain proposé par la Commune est bien situé dans le bourg de La Croisille mais n'est pas desservi par tous les réseaux. L'ODHAC demande que le terrain lui soit remis viabilisé. La Commune propose de prendre en charge 50 % des coûts de travaux de viabilisation.

Afin de préciser les interventions de chaque partenaire de l'opération de création de logements à La Croisille/B., le Conseil Général propose une convention quadripartite : O.D.H.A.C., Conseil Général, Commune, Communauté de Communes. Cette dernière est concernée plus particulièrement par :

- l'article 5, alinéa 4 qui stipule :

« ... la commune de La Croisille sur Briance et la communauté de communes Briance Combade s'associent afin de prendre en charge l'ensemble des VRD de la zone hors emprise ODHAC (réseaux, équipement de raccordement, voirie principale de desserte). Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, avec une participation de la communauté de communes au moyen d'un fonds de concours de 50%. Ils sont estimés à 25 000 € HT. »

- l'article 8 qui stipule notamment :

« La communauté de communes Briance Combade et la commune de La Croisille sur Briance apporteront ensemble la cession gratuite du terrain, **l'équipement VRD et une subvention complémentaire le cas échéant, dans la limite de 10 000 € par logement.** »

COMMUNE	Total com.	BRIANCE-COMBADE	total CCBC	ensemble
terrain évalué à :	2 700			2 700
viabilisation évaluée à 50%*25000	12 500	viabilisation évaluée à 50%*25000	12 500	25 000
		subvention complémentaire :	12 300	12 300
totaux	15 200		24 800	40 000

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- accepte l'engagement global de la Communauté de Communes tel que décrit ci-dessus
- approuve les termes de cette convention,
- autorise Mme la Présidente à la signer.

N°22 /2010/CONVENTION VIABILISATION TERRAIN/LOGEMENTS LA CROISILLE

Dans le cadre de l'opération de création de logements adaptés à la vieillesse et au handicap à La Croisille-sur-Briance en partenariat avec l'ODHAC, le Département et la Commune, Madame la Présidente précise que, s'agissant d'interventions sur les réseaux appartenant à la Commune et/ou situés dans le bourg de La Croisille, il est proposé que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage des opérations et que, pour assumer sa participation, Briance-Combade verse un fonds de concours d'un montant représentant 50% du montant des travaux, hors subventions. A ce jour, le montant des travaux est estimé à 25 000 € H.T. Le montant définitif du fonds de concours serait établi au vu d'un plan de financement récapitulatif des dépenses et des recettes réalisées, présenté par la Commune et certifié par Monsieur le Trésorier.

Une convention traitant spécifiquement de ce fonds de concours entre la Commune de La Croisille-sur-Briance et Briance-Combade est proposée ; lecture en est donnée.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

- accepte l'engagement global de la Communauté de Communes tel que décrit ci-dessus
- approuve les termes de cette convention,
- autorise Mme la Présidente à la signer.

N°23 /2010/DM1/BUDGET PRINCIPAL

Pour pouvoir assumer la participation de la Communauté de Communes prévue au bénéfice de l'opération de construction de logements locatifs à La Croisille-sur-Briance en partenariat avec l'ODHAC, le Département et la commune de La Croisille-sur-Briance, (cf délibérations n° 21/2010 et 22/2010) un virement de crédits sur le budget principal de 2010 est proposé comme suit :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
21	2138	999		- 25 000
20	20414	999		+25 000
SOLDE				0

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité décide de modifier les inscriptions sur le budget principal de 2010 comme indiqué ci-dessus.

N°24 /2010/DM/GARANTIE EMPRUNTS ODHAC/LOGEMENTS LA CROISILLE/B.

Madame la Présidente rappelle que dans le cas de réalisation du programme de construction de 4 logements à La Croisille-sur-Briance, en partenariat avec l'ODHAC et le Département, la Communauté de communes aura à satisfaire à l'obligation de garantir conjointement avec le Département, les emprunts contractés par l'ODHAC. pour les emprunts que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur pour la durée du ou des emprunts.

Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts qu'il aurait encourus, la Communauté de Communes s'engagerait à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil communautaire s'engagerait pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour accorder les garanties d'emprunt citées ci-dessus.

N°25 /2010/DM/EMPRUNT

Des montants d'emprunts à réaliser sont inscrits au budget principal comme suit :

- opération n° 010 GYMNASSE : 20 000 €
- opération n° 10014 LOCAUX ACCUEIL ADOS : 15 000 €

Ces opérations sont en cours de réalisation.

Pour une durée de 12 ans, à taux fixe, périodicité trimestrielle et amortissement constant, les propositions sont les suivantes :

- Crédit Agricole : 3,05%
- Caisse d'Epargne : 3,09 %,

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest un emprunt d'un montant de 35 000 € dans les conditions suivantes :
- durée totale de l'emprunt : 12 ans
- taux fixe : 3,05 %
- périodicité : trimestrielle
- amortissement : constant

Le Conseil communautaire autorise la Présidente à signer ledit contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

N°26 /2010/MOTION PERMANENCE DES SOINS

A l'unanimité, le Conseil communautaire vote la motion ci-dessous relative à l'organisation des soins sur le territoire « Monts et Barrages ».

Permanence des soins sur le territoire Monts et Barrages

A l'initiative de la Préfecture, une réunion organisée au Châtenet-en-Dognon en octobre dernier, avait mis en évidence le profond désaccord des élus de Monts et Barrages envers la proposition des organismes de santé concernant la permanence des soins. Cette opposition était appuyée par une pétition largement signée par la population.

Un seul secteur contre trois actuellement était apparu comme une aberration au vu de la situation particulière du territoire (faible densité, population âgée, déplacements difficiles, routes difficiles surtout en hiver et longues distances à parcourir pour le médecin de garde ou le malade).

Le 8 juin 2010, à l'initiative du Président du Syndicat mixte Monts et Barrages, une réunion d'information, où étaient invités les élus, la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil de l'Ordre des Médecins, l'Agence Régionale de Santé et les médecins du secteurs s'est tenue à Saint-Denis-Des-Murs.

Les élus présents ont déploré l'absence des représentants de ces différentes autorités.

Les médecins du secteur par l'intermédiaire de leurs représentants, ont informé les élus de l'intention des autorités de mettre malgré tout en œuvre leur projet initial et ont présenté un contre projet : découpage du territoire en deux secteurs géographiques avec garde des médecins dans leurs propres cabinets et avec l'appui d'un médecin mobile.

Le contre projet présenté par les médecins ne répond pas totalement à la demande des élus d'une permanence de soins de proximité.

Les élus continuent à émettre des doutes sur cette nouvelle organisation tant sur le plan de l'efficacité et des économies attendues.

Cependant, cette proposition représente un compromis à mi-chemin entre la situation actuelle et le projet des autorités.

Aussi, les élus, responsables et soucieux de l'intérêt de la population, apportent leur soutien à cette proposition.

Les élus demandent la mise en place d'un comité de suivi de cette organisation pour être informés de sa mise en œuvre, de son fonctionnement et de son coût.

Enfin, ils exigent des autorités une organisation pérenne de la permanence de soin.

N°27 /2010/SUBVENTION/JOURNÉE RÉGIONALE RANDONNÉE

Madame la Présidente informe le Conseil de la demande de subvention formulée par le Comité Régional de randonnée Pédestre du Limousin pour l'organisation de la journée régionale de randonnée prévue à Sussac le 22 août 2010.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité Régional de randonnée Pédestre du Limousin une subvention d'un montant de 300 € pour l'organisation de la journée régionale de randonnée prévue à Sussac le 22 août 2010, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de 2010.

N°28 /2010/SUBVENTION/AMICALE SAPEURS POMPIERS

Madame la Présidente informe le Conseil de la demande de subvention formulée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers du canton de Châteauneuf-la-Forêt pour l'organisation du congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne qui se déroulera le 2 octobre 201 à Châteauneuf-la-Forêt.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du canton de Châteauneuf-la-Forêt une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'organisation du congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne prévu le 2 octobre 2010, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de 2010.

Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 5 juillet 2010.

**La Présidente,
Claude COUDRIER**